



Newsletter n°9 - avril 2005

Assemblée Générale du Cj2e

Elle aura lieu le vendredi 20 mai à 17h au Novotel d'EVRY
Réservez dès MAINTENANT votre soirée...

Présence du Cj2e dans notre département pour l'année 2005,

Consultez le détail des actions engagées depuis le début de l'année sur [notre site web](#)

Adhésion au Cj2e

Ces trois derniers mois, le Cj2e compte 10 nouveaux membres cooptés par d'anciens adhérents dans le contexte d'une augmentation de 10% des créateurs d'entreprise au niveau national.

Dîners du Cj2e

Mercredi 9 mars 2005 au Novotel de Palaiseau : « Les responsabilités du chef d'entreprise » présentées par Christelle CAPLOT, avocate : responsabilités certes... avec ripailles dînatoires pour aider à les assumer.

Judi 14 avril 2005 au Novotel de Palaiseau : « Le coaching : pourquoi ? pourquoi pas ? » par Catherine BALAZOT, membre du cj2e : ou tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le choix d'un coach sans jamais avoir osé y penser.

Petits-déjeuners du Cj2e

Afin d'être plus proche de ses adhérents, pour la première fois, le Cj2e a traité le même sujet de petit-déjeuner à thème à deux endroits différents de l'Essonne. **Le 7 avril** à la pépinière d'entreprises d'Orsay, puis **le 13 avril** à la pépinière d'entreprises Le Magellan, à Evry. Le thème - le dispositif **Cap entreprise** - présenté par Madame Martine Cartau-Oury concerne tous les créateurs dont l'entreprise a moins de 4 ans d'existence.

En bref, qu'apporte ce dispositif régional d'aides ?

Une subvention en Conseil et en Formation (budget global de l'ordre de 3 000 euros). Le chef d'entreprise doit tout d'abord présenter sa problématique à un centre de diagnostic, puis les devis sont validés, les actions de conseil et formation menées. Sur présentation des factures acquittées, les montants HT sont remboursés, dans la limite des aides.

Jusque 2004, un créateur pouvait recevoir 2 aides dans les 4 premières années d'existence.

Depuis 2005, une seule aide est possible : des informations sur les procédures et principes de cette aide seront bientôt accessibles sur le site du Cj2e. De nombreux adhérents ont pu assister à cette présentation (8 sur Orsay et une dizaine sur Evry).

D'autres petits déjeuners ? Aidez nous en nous communiquant les sujets que vous souhaiteriez voir traités l'année prochaine.

La prospection par courrier électronique dans le cadre professionnel n'est plus soumise au consentement préalable des personnes prospectées

soumise au consentement préalable des personnes prospectées

Au cours de sa séance du 17 février 2005, la CNIL s'est prononcée sur l'interprétation de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique en distinguant le cadre professionnel et le cadre privé. Désormais, des personnes physiques peuvent être prospectées par courrier électronique à leur adresse professionnelle sans leur consentement préalable si le message leur est envoyé au titre de la fonction qu'elles exercent dans l'organisme privé ou public qui leur a attribué leur adresse.

Par exemple, l'envoi d'un message présentant les mérites d'un logiciel à un directeur informatique d'une société, thomas.dupont@nomdesociété, est possible sans l'accord préalable du destinataire. Par contre, un message pour la promotion d'une cuisine n'est pas acceptable sans accord préalable.

La CNIL considère que la loi du 21 juin 2004 est de protéger la vie privée des consommateurs personnes physiques, de permettre la prospection d'entreprise à entreprise, le « B to B », et non de freiner les échanges électroniques entre professionnels.

Selon la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, l'utilisation des adresses professionnelles nominatives demeure soumise aux règles relatives à la protection des données.

Lien vers le texte de la CNIL : [cliquez ici](#)

Des nouvelles de nos adhérents

CRYOZOOTECH annonce la naissance de son second cheval, champion cloné. Le poulain s'appelle PARIS TEXAS en reconnaissance de la collaboration entre CRYOZOOTECH et TEXAS A&M UNIVERSITY dont il est le résultat. Plus de détails sur www.cryozootech.com

Si vous aussi, vous souhaitez communiquer vos succès, n'hésitez pas à transmettre votre message à votre parrain ou à l'un des membres du bureau.

Histoire du président

L'AVOCAT ET LA VIEILLE DAME...

L'avocat d'une petite ville appelle son premier témoin à la barre. Il s'agit d'une vieille dame. Il s'approche d'elle et lui demande :

- Madame Tremblay, savez-vous qui je suis ?

- Bien sûr que je vous connais Monsieur Baril. Je vous connais depuis que vous êtes haut comme trois pommes. J'ai même changé vos couches quand vous étiez petit. Et franchement, vous m'avez beaucoup déçu. Vous êtes devenu un menteur, vous trompez votre femme, vous manipulez les gens et vous parlez dans leur dos. Vous pensez que vous êtes une étoile montante mais vous ne serez jamais rien de mieux qu'un petit avocat de seconde classe. Oui, Monsieur Baril, on peut dire que je sais très bien qui vous êtes.

L'avocat est saisi. Ne sachant pas quoi faire, il pointe l'avocat de la défense et demande au témoin :

- Madame Tremblay, savez-vous qui est l'avocat de la défense ?

- Et bien oui, on peut dire que je connais Monsieur Leblanc. Je l'ai gardé quand il était petit et j'ai changé ses couches à lui aussi. Lui aussi m'a beaucoup déçu. C'est un gros paresseux qui fait tout pour ne pas travailler. Il boit comme un trou et il est incapable de bâtir une relation solide avec une femme. En plus, son bureau d'avocat est l'un des plus mauvais de la région et il survit en fraudant les impôts. Oui, on peut dire que je le connais très bien

très bien.

Sur ces remarques surprenantes, les gens se mettent à parler dans la cour et le juge doit ramener le silence. Il demande aux deux avocats de s'approcher et leur dit tout bas : "si l'un de vous demande à Madame Tremblay si elle me connaît, je lui colle immédiatement un outrage au tribunal et il se retrouve en tôle dans les 5 minutes".

Mentions légales : vous recevez ce message car vous faites partie de l'association du Cj2e.
Pour vous désabonner : envoyez un message vide à l'adresse adherents-unsubscribe@liste.cj2e.asso.fr
N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques à webmaster@cj2e.asso.fr

Rédaction : Christine KARABOVICZ-RIVET - Mise en page : Dominique HEBERT